becque après lui avoir donné des soins le fit transporter à l'Hôtel-Dieu.

M. le docteur Butruille qui, à son tour, a visité le blessé a déclaré que la blessure ne mettait pas ses jours en danger.

L'état de la victime est satisfaisant. Elle est fort affaiblie par la perte considérable de sang, mais on espère qu'elle sera remise dans peu de temps.

L'arme dont s'est servi le meurtrier est un couteau de poche dont la lame mesure environ huit centimètres de long sur un centimètre de large.

Cette tentative de meurtre, qui ne peut être attribuée qu'à la jalousie, a produit une vive émotion dans le quartier.

La victime qui travaille au peignage Vinchan est assez estimée de ses voisins.

Croix. — *Une série d'incidents au cimetière*, — Lors de la dernière tempête, le Christ du Calvaire avait été renversé et malgré les réclamations des catholiques, l'Administration municipale n'avait pas cru devoir le relever.

Des catholiques le redressèrent samedi matin mais dimanche de dix à onze heures un individu l'étendit de nouveau par terre, brisant les bras du Christ. D'où manifestations, protestations et finalement fermeture du cimetière dimanche dès 4 h, 1/2 du soir.

Mouvaux. — *Un accident de tramway.* — Hier matin à 11 heures, le tramway électrique a tamponné, en face de la mairie, un chariot appartenant à M. Charles Bouzel, briquetier à Haubourdin. Les chevaux ont fait un écart et se sont jetés sur le tramway. Le wattman J.-Bte Tonnel a reçu un coup de flèche du timon au côté gauche et a eu trois doigts de la main droite abîmés.

Les dégâts matériels sont importants. La plate-forme avant du tramway a été presque entièrement démolie.

Cet accident a amené une perturbation dans le service des cars, qui n'ont pu fonctionner régulièrement qu'une heure et demie plus tard.

Halluin. — *Arrestations.* — Le 1er mai au soir les gardes-champêtres de service rue de Lille, ont arrêté le nommé Samaey Ivon, âgé de 67 ans, ouvrier agricole, demeurant aux Baraques, à Menin, qui a été expulsé de France en 1894 et qui avait jugé à propos de venir faire un tour à Halluin.

— Le 2 mai, vers 6 heures du soir, le brigadier des gardes-champêtres a surpris dans la rue de Lille, deux individus en état d'ivresse manifeste, qui tenaient à peine debout et chantaient à tue-tête l'*Internationale*.

Il en a saisi un pendant qu'un garde tenait l'autre pour les amener au poste de police.

*Pendant le trajet, Declercq Julien, 18 ans, tisse*rand aux Baraques, a insulté le brigadier à plusieurs reprises.

Procès-verbal a été dressé et cet individu a été *conduit à Lille aujourd'hui.*

L'autre Meulebrouck Joseph, 21 ans, tisserand demeurant à Menin qui a été calme en sera quitte pour une contravention d'ivresse.

Mouvaux. — *Accident au car électrique.* — Lundi vers 11 heures du matin, le domestique de M. Bunsel, fabricant de tuiles et pannes mécaniques, à Haubourdin, conduisait un chariot chargé attelé de deux chevaux et allant sur Roubaix. En face de la maison Dhuls, le cheval de gauche prit peur à l'approche du car qui suivait la même direction et se jeta brusquement de côté. Le timon du chariot brisa le tablier du car, *renversa le compteur sur le watman qui* reçut en outre un coup de timon et eut la main droite en partie écrasée.

On fut obligé d'aller chercher l'autre car au pont du Blanc-Seau pour remorquer celui qui était brisé. Le wattman maltraité d'un manière assez grave, avait été reçu chez M. Dhuls, il a été déposé ensuite sur la banquette du car et reconduit à son domicile pour y recevoir les soins nécessaires.

Quand au cheval cause de l'accident, il a une large écorchure à la jambe ayant été traîné l'espace de quelques mètres, et les deux fers des pieds de derrière ont été complètement arrachés.

Divagation des chiens

Par décision de M. le Maire de Mouvaux, l'arrêté préfectoral du 15 avril 1897, sur la divagation des chiens est rendu exécutoire en cette commune à partir du 30 avril.

Un oubli

Est-il vrai que le vicaire de Mouvaux ait été rappelé à son devoir par les élèves laïques du catéchisme ? Voici ce qui se serait passé :

Lundi matin, il faisait le catéchisme aux petites filles; ayant interrogé toutes ses élèves, « c'est fini » dit-il avec satisfaction, et il s'empresse de partir.

— « Et la prière, M. le vicaire ? » lui dit une élève de l'école publique des filles. — C'est vrai, dit-il, nous ne sommes pas ici à l'école laïque.

Belle réflexion ! mais il faut que ce soit un élève de la laïque qui le rappelle à son devoir.

Un patron généreux

Le sieur B...., garçon brasseur, étant tombé malade, son patron l'envoya chez son médecin. Celui-ci le trouve gravement atteint, lui ordonna de retourner chez lui et de se mettre au lit. Au cours du traitement, le médecin ordonna du champagne. On va en chercher chez le patron clérical de la plus belle eau et membre de la société de St-Vincent de Paul. Il en livre généreusement une bouteille contre la somme de.... 4 francs 50 !

C'est une vraie générosité, surtout si cette bouteille vient des caves de Mœt et Chandon !

LILLE

Le Budget municipal

Nous avons indiqué hier les suppressions de crédits que la Préfecture avait faites dans le budget municipal.

Il faut y ajouter 3.000 fr. votés pour traitement d'un avocat qui aurait donné des consultations gratuites à l'Hôtel-de-Ville. L'autorité supérieure a en effet jugé que ce service fonctionnant au Palais de Justice, il y aurait de par le fait double emploi.

D'autre part, la subvention de 3000 francs *qui* avait été enlevée à la Société des Sciences pour être donnée aux syndicats a été rétablie. On sait que ces 3.000 francs doivent être distribués en primes aux travailleurs ayant trente ans de service dans la même maison.

Le scandale de la Préfecture

Nous apprenons que M. Devernay, conseiller général, vient d'être assigné à se présenter samedi 8 mai, devant le tribunal correctionnel pour l'affaire de la préfecture.

L'orchestre du Grand-Théâtre

Les musiciens ont été convoqués lundi matin à la mairie, pour prendre connaissance des nouveaux engagements qui seraient soumis à leur *signature*. La plupart d'entre eux ont été fort surpris du chiffre d'appointements proposé et qui répondait peu aux espérances qu'on leur avait fait concevoir. En revanche, certains chefs de pupitre ont reçu des appointements que tout le monde considère comme exagérés. De là un mécontentement considérable à côté d'une satisfaction partielle.

Les musiciens lésés se sont retirés sans vouloir donner aucune signature. Ajoutons, que dans le règlement général qui régit l'orchestre, un nouveau paragraphe a été ajouté. A l'avenir c'est M. le Maire de Lille lui-même qui tranchera tous les différends qui pourraient s'élever entre le directeur, le chef d'orchestre et les musiciens.

Une grève peu ordinaire

Une grève peu ordinaire a éclaté dimanche soir parmi les figurants du Grand-Théâtre.

Une vingtaine d'entr'eux ont refusé de figurer au second ballet.

Vivement, M. Emmanuel a fait appel aux aides machinistes, qui se sont dévoués et ont endossé les casaques et se sont coiffés des casques des soldats de Rothomago.

Le motif de cette grève serait un vif mécontentement contre le chef des chœurs qui n'aurait pas tenu les promesses qu'il a faites lors des engagements.

Les figurants — qui gagnent 0,75 centimes par soirée — n'avaient pas été payés depuis trois jours.

Accident

Hier, vers sept heures et demie du matin, M. *Renoncourt Léopold, 19 ans, manœuvre* de couvreur rue Auvent, 3, était occupé à une maison en réparations rue du Faubourg de Valenciennes 46, lorsqu'en gravissant avec un seau d'eau une échelle, il tomba d'une hauteur de six mètres environ dans la cour,

Dans sa chute il se fractura la jambe gauche à la hauteur de la cheville. Renoncourt a été transporté à la Charité à l'aide de la voiture d'ambulance.

Un soldat escroc

La police recevait des plaintes depuis trois jours de nombreux commerçants qui avaient été victimes d'escroqueries de la part d'un soldat appartenant au 43e de ligne.

Cet individu se présentait chez les négociants et demandait, pour le compte d'un officier dont il se disait l'ordonnance, tantôt des vêtements, tantôt des ustensiles de ménage ou encore des *couvertures de lit, etc., qu'il revendait ensuite* à vil prix.

Le soldat escroc a été arrêté hier soir à neuf heures par les agents de la police de sûreté Leclercq et Maquet.

Conduit à la permanence il a déclaré s'appeler Julien Dupont, 20 ans, dont les parents demeurent rue Ovigneur, 7.

Engagé volontaire au 10e de ligne à Auxerre, Dupont est revenu à Lille, sans permission, et a commencé ses exploits. Pour inspirer confiance aux personnes auxquelles il s'adressait, l'escroc avait cousu sur les écussons de sa capote et de son képi le numéro du 43e de ligne.

La police a reçu déjà une dizaine de plaintes de la part des commerçants, victimes des agis*sements de Dupont.*

Courageux citoyen

Le jeune Tellier, 15 ans, jouait hier soir, vers sept heures, auprès du pont Napoléon, non loin du magasin aux fourrages, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba dans la Deûle.

Il se serait infailliblement noyé sans l'intervention de M. Victor Lemaire, 18 ans, tailleur d'habits, rue Saint-André, 80, qui se jeta courageusement à l'eau, plongea à plusieurs reprises et put enfin sauver le jeune Tellier.

Celui-ci, après avoir reçu des soins dans un cabaret voisin, a été reconduit au domicile de ses parents, 71, rue Princesse.

Un enfant grièvement blessé

Lundi, vers 5 heures 1/2, un enfant Jules Donneck, 10 ans, cour d'Andries, à Fives est tombé du deuxième étage. Dans sa chute il s'est *gravement blessé et a été transporté à l'hôpital* Saint-Sauveur.

Enfant trouvée

Dans la soirée de dimanche, vers 10 heures, M. Mérigny Gustave, marchand de pommes de terre frites, demeurant rue de la Glacière, 5, a trouvé rue des Guinguettes, près de l'estaminet de l'*Arche de Noé*, une petite fille âgée d'environ cinq ans, coiffée d'une toque d'astrakan, vêtue d'un manteau beige avec garnitures de dentelle noire.

La pauvre petite n'a pu, jusqu'à présent, donner le moindre renseignement sur sa famille. Elle prétend que son père est soldat et que sa mère est morte.

En attendant, elle a été recueillie par M. *Varezèle, rue de Condé, 47, qui, bien que père* de six enfants, n'a pas hésité à recueillir l'enfant trouvée.

LE NORD

Hellemmes-Lille. — Le maire de la commune d'Hellemmes-Lille informe les habitants que la kermesse dite de la Barrière de Lezennes aura lieu le dimanche 9 mai prochain.

ARMENTIERES

Reprise du travail. — Tous les ouvriers du nouveau passage de M. Auguste Mahieu qui avaient *dû interrompre leur travail par suite d'un accident* survenu à la machine, sont rentrés à l'usine lundi matin.

Arrestation. — La nommée Juliette Couillet célibataire, âgée de 20 ans, a été arrêtée dimanche soir pour outrage à la pudeur commis devant des jeunes gamins.

Ostricourt. — C'est avec une réelle et sincère satisfaction que les habitants d'Ostricourt ont appris l'adoption du vœu, présenté par leur dévoué conseiller général, M. Paul Lepeuple, tendant à l'admission des voyageurs avec bagages à la halte du chemin de fer. Espérons que la compagnie du Nord, ne tardera pas à mettre la dite amélioration en exécution.

Elle ne pourra d'ailleurs qu'y gagner ; la halte *d'Ostricourt se trouvaet très bien placée à la bifur*cation des trains se dirigeant sue Lille, Douai et Lens.

A quand l'innovation des billets aller et retour pour Hénin-Liétard tant désirée par nos marchandes de beurre du vendredi. C'est la encore une faveur la compagnie du chemin de fer du Nord ne perdrait rien.

DUNKERQUE

Le 73e de ligne à Dunkerque

Lundi à 1 h. 1/2 de l'après-midi, le 73e de ligne venant pour exécuter des tirs à longue portée, a ef*fectué son entrée à Dunkerque aux sons des plus* agréables pas redoublés.

La musique du 110e de ligne s'était portée au-devant du régiment.

Le drapeau du 73e de ligne, *accompagné de sa* garde et de la musique, a été conduit au *Grand-Hôtel*, où est descendu le colonel.

Au port. — Le paquebot « Djolibah, » de la maison Cyprien Fabre et Cie (Compagnie Française de Navigation à Vapeur), venant de la Plata, est entré à Dunkerque, ayant à bord une vingtaine de passagers 1300 moutons vivants et 2300 balles de laine pour Roubaix.

Le steamer anglais « Kimarty, » venant de l'Australie avec de la laine pour Roubaix-Tourcoing, est *tombé au travers du chenal d'avant-port qu'il a* obstrué pendant une heure.

Quatre remorqueurs, le « Jean Bart, » le « Furet, » le « Dunkerquois » et le « Hâleur n° 2 » l'ont dé*gagé de cette fâcheuse position et le « Kimarty » a* pu franchir le bassin Freycinet.

Nouvelle d'Islande. — Il se confirme que la campagne d'Islande n'a pas été cette année favorisée par le beau temps, loin s'en faut.

D'après quelques lettres parvenues aux intéressés, les dandys « Marie-Catherine » et « Notre-Dame-de-Lourdes » avaient le mois dernier en cale, le premier 40 tonnes de morues et le second 10 tonnes seulement.

Tentative de meurtre à Rosendaël

Pendant la nuit de dimanche à lundi, un drame sanglant s'est déroulé près de la Tente Verte, à 11 heures et 1/2 du soir,

François Janssens, 23 ans, journalier, revenait de reconduire sa fiancée qui demeure avec ses parents à cet endroit *quand il fut assailli* par plusieurs individus.

Un d'eux, Deleu Henri, 22 ans, lui porta deux coups de couteau qui l'atteignirent aux bras et à la main gauche.

Les autres frappaient la victime dans le dos à coups de pied et de poing.

Ce n'est qu'à l'arrivée d'un nommé Dequidt que les agresseurs prirent la fuite. Le blessé fut conduit chez M. Foby, rue de la Gare, où on le pansa sommairement.

La gendarmerie arrêta Deleu un peu plus tard, quand il entrait chez lui. C'est un Belge, marié et père de famille.

Le motif de cette agression sanglante est des plus futiles, on raconte qu'il y a cinq semaines environ, une discussion se serait élevée entre les deux hommes dans un cabaret au sujet d'une chaise que l'on ne voulait pas *céder à l'autre.* D'où le ressentiment de Deleu, ressentiment de Deleu, ressentiment qu'il avait réussi à faire partager à trois de ses compagnons, car on estime qu'il avait trois complices lors de l'attentat de cette nuit.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Une bagarre

ENTRE CIVILS ET SOUS-OFFICIER

Le dernier jour de la foire a été marqué par un fâcheux incident, dont les *conséquences déjà* regrettables par elles-mêmes, eussent pu être plus graves encore.

Ceci se passait dimanche vers sept heures du soir, sur la Petite-Place, en face de la pharmacie Fourcy.

Le sergent-major Baudet, de la 2/3 du 3e *génie, chargé de la surveillance pour la tenue* en ville, rencontrait le sapeur Buffie, de la 3/3 du même régiment, portant un képi et des épaulettes de fantaisie.

Le sous-officier se dirigea vers le sapeur et, lui faisant remarquer sa tenue non réglementaire, le prévint qu'il le signalerait dans son rapport ; puis il lui demanda son nom et son numéro matricule. Le sapeur s'exécuta sans protester.

L'*incident pouvait être considéré comme clos,* lorsque le sergent-major Baudet enjoignit au soldat de retourner immédiatement au quartier. Le soldat lui répondit : « Je vais faire un tour dans la foire, puis je rentrerai. » Le chef ne l'entendit point de cette oreille, et, manquant alors de sang-froid, il sauta sur Baufie auquel il *arracha son képi.*

L'incident avait été remarqué par la foule, qui prit immédiatement fait et cause pour le soldat.

Le sergent-major requit alors les militaires qui passaient pour emmener Baufie à la caserne: sur ces entrefaites, plusieurs agents de police étaient arrivés et faisaient circuler la foule que l'on pouvait évaluer à plusieurs centaines de personnes.

Avec l'aide de la police, les militaires purent aller jusqu'au commissariat sans encombre ; mais la foule qui grossissait sans cesse, manifestait hautement contre le sous-officier et commentait vivement ce qu'elle jugeait être de sa part un excès de zèle.

Vers 7 h. 1/4, le sergent-major qui ne voulait pas *lâcher le militaire*, fit part de l'intention qu'il avait de le conduire lui même, seul au quartier.

En homme avisé, le commissaire central, prévoyant la tournure fâcheuse qu'allait prendre l'incident, donna le conseil au sergent-major d'attendre que la foule fût dispersée, ou bien de faire demander la garde au quartier Lévis.

Le sergent-major refusa d'adhérer à cette *sage proposition, et il sortit* du bureau de police escorté par plusieurs agents.

Dès que les militaires eurent mis le pied sur le perron de l'Hôtel-de-Ville, la foule, surexcitée, se mit à invertiver le sous-officier Baudet, criant : « A l'eau ! A mort ! » etc., etc.

Sans perdre contenance, le sergent-major descendit avec le soldat et alla avec lui jusque dans la rue des Vieziers, sans trop de difficultés.

Mais là, la foule, plus nombreuse encore que tout à l'heure, l'environna, l'accablant de huées et de violences.

Plus de trente cannes étaient levées sur sa tête ; il recevait force coups de poing et de pied et, il est fort heureux que le sergent-major Baudet ne se soit pas laissé aller à dégainer pour se *dégager de la foule menaçante qui l'environ*nait.

Une dernière poussée se produisit en face de chez M. Laliart, charcutier, et le soldat fut séparé du sous-officier, qui jugea prudent cette fois de retourner au bureau de police pour s'y abriter.

Là, après quelques instants de répit, le sergent-major consentit à sortir par l'escalier donnant dans la rue des Trois-Visages. Pendant ce *temps, la foule, qui stationnait vainement rue* Vinocq, commençait à se dissiper.

Il était huit heures.

Ajoutons que, dans la bagarre, un carreau a été brisé chez M. Dumetz, horloger.

Le soldat Baufie a été mis en prison en rentrant au quartier, et le colonel du régiment lui a infligé huit jours de prison, en attendant les résultats de l'enquête qui a été ordonnée par l'autorité militaire, et qui pourrait bien avoir des suites pour quelques-unes des personnes qui ont été jusqu'à frapper le sous-officier.

Tondeuses p. chevaux : Galeries Lilloises.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Valenciennes

Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

Pour coups. — Martial François, d'Hasnon, à six mois de prison ; Charles Lecat, de Denain, à 6 jours de prison ; François Paligny, de Bruai, à six jours de prison avec sursis ; Alfred Drillon, d'Escaupont, à 25 fr. d'amende par défaut ; Louis Coin, de Denain, à deux mois de prison ; Guillaume Goutière, de Fresnes, à 25 fr. d'amende.

Pour vol. — Arthur Meunier, de Fresnes, à un *mois de prison avec sursis* ; Louis Campénart, à 3 mois de prison.

Pour blessures par imprudence. — Léon Deltombe, de Raismes, à 50 francs d'amende avec sursis ; Victor Petit, de Denain, à 50 fr. d'amende avec sursis.

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Audience du 3 mai 1897

Ministère public : M. Testart, procureur de la République

Première Affaire

Vol qualifié

Accusé : Emile Rimbaux, âgé de 33 ans, journalier, sans domicile.

Dans la nuit du 20 au 21 mars 1897, l'accusé Rimbaux Emile, *s'est introduit dans la cour de l'habita*tion du sieur Daverat Alfred, cabaretier et marchand de charbons, demeurant avenue de la Gare, à Arras, et a soustrait au préjudice de celui-ci, un cheval d'une valeur de trois cents *francs* environ.

Pour commettre ce vol l'accusé a fracturé la traverse en bois d'une porte à claire-voie qui clôture la propriété, et une tige de fer fixée en terre, adaptée à l'un des battants de cette porte, Puis il s'est dirigé vers l'écurie contigüe à la maison et y a pénétré en arrachant les deux pitons dans lesquels était passée une chaîne retenue par un cadenas, fermé à clef, qui en empêchait l'accès.

Surpris presqu'aussitôt par le sieur Daverat dont les soupçons avaient été éveillés par le bruit causé par ces diverses effractions, le nommé Rimbaux a été arrêté sur le champ et mis à la disposition de la justice.

Il n'a pu, dans ces conditions nier sa culpabilité ; mais il a cherché à l'atténuer en prétendant qu'il avait agi sous l'empire de l'ivresse.

Les renseignements recueillis sur le nommé Rimbaux lui sont très défavorables.

Ses habitudes de paresse, d'ivrognerie et de débauche lui ont fait encourir cinq condamnations, dont quatre pour vol.

Il est aujourd'hui, à raison de deux de ces condamnations, passible de la relégation.

Rimbaux a été condamné à **cinq ans de réclusion et à la relégation.**

Défenseur : Me Bracquart.

Deuxième Affaire

INCENDIE VOLONTAIRE

Vols qualifiés à Airon-Notre-Dame

Accusé Jules Bomblez, âgé de 22 ans, manouvrier sans domicile.

L'accusé Bomblez a été au service du sieur Albert Béthouart, cultivateur à Airon Notre-Dame, du 7 juillet 1893 au 7 janvier 1894.

A cette époque, le sieur Béthouart s'étant aperçu qu'un certain nombre de cartouches lui avaient été dérobées, soupçonna *son domestique de les lui avoir* volées ; il le fouilla et découvrit dans ses poches plusieurs des cartouches qui avaient disparu, en outre, il trouva dans la chambre de Bomblez des douilles des *mêmes cartouches que l'accusé avait* vidées et dont il s'était approprié la poudre et le plomb.

Dans la nuit du 25 au 26 décembre 1894, alors *qu'il était au service des époux Béguin, demeurant* à Berck, l'accusé leur déroba une quantité importante de linge placé dans une buanderie dépendant de la maison d'habitation; il réussit à se défaire *d'une partie des produits* de son vol et cacha le reste dans un grenier attenant à la chambre où il couchait.

En janvier ou février 1895, Bomblez déroba en*core aux époux Béguin* plusieurs foulards et une douzaine de mouchoirs de poche placés dans une armoire.

Enfin, en avril 1895, il s'empara de la montre du sieur Béguin, qui était accrochée à la cheminée de la cuisine.

Le 2 avril 1895, la dame Béguin ayant fait observer devant lui qu'elle avait été victime de trois vols depuis qu'il était à son service, l'accusé, craignant d'être découvert, résolut de détruire le linge qu'il avait dérobé en décembre et dont il n'avait pu se débarrasser; à cet effet, il transporta ce linge dans la grange du sieur Béguin et mit le feu au bâtiment qui fut consumé ainsi qu'une partie des récoltes qui y étaient déposées. La perte occasionnée par cet incendie a été estimée à 4000 francs environ.

Le 1er janvier 1897, Bomblez profitant de l'absence du sieur Martel Louis, demeurant à Rang-du-Fliers, s'introduisit dans l'habitation de ce dernier en escaladant la haie du jardin et en brisant un carreau à la fenêtre de la chambre à coucher. Il fouilla ensuite tous les meubles et déroba deux billets de banque de cent francs, une montre- deux bracelets en argent et divers objets mobiliers.

L'accusé a été trouvé nanti d'une partie des objets provenant de ce vol.

*Bomblez reconnait tous les faits qui lui sont re*prochés à l'exception du vol de cartouches commis au préjudice du sieur Béthouart.

Les renseignements recueillis sur le compte de *l'accuse sont très mauvais. Il a* déjà subi trois condamnations pour vol et il est passible de la relégation.

Bomblez est condamné à **huit ans de travaux forcés et la relégation.**

Défenseur, Me Benoit.

3e affaire

INCENDIE VOLONTAIRE

Accusé, François Canel, à Sains, âgé de 27 ans, ouvrier mineur à Sains-en-Gohelle.

Le 23 mars 1897 vers dix heures du soir, un commencement d'incendie dû à la malveillance éclatait au Calvaire dit de Sains. On avait introduit dans une fente de l'arbre de la croix de la paille arrachée à une meule voisine et on avait étendu autour plusieurs poignées de paille.

Le nommé Canel fut immédiatement soupçonné en raison de certains indices graves relevées contre lui l'empreinte des pas correspondait exactement aux semelles de ses souliers et enfin une cravate trouvée près du calvaire était reconnue comme lui appartenant.

Après avoir longtemps nié sa culpabilité, l'inculpé a fini par reconnaitre être l'auteur de ce délit de dégradation du monument d'utilité publique.

Antérieurement à ce fait, deux incendies criminels dont l'auteur *était resté inconnu avaient éclaté* près du calvaire de Sains-en-Gohelle. Le vendredi 25 janvier, un incendie avait consumé entièrement une meule de 2500 bottes d'avoine appartenant au *sieur Bacon de Sains.*

Un mois plus tard, le 23 février, un nouvel incendie éclatait au même endroit et consumait 4.300 bottes de blé.

Le préjudice total éprouvé par le sieur Bacon était de 2.600 fr. environ et les meules incendiées étaient assurées pour 1890 fr.

Au cours de l'information, Canel s'est reconnu l'auteur de ces incendies successifs. Il n'a pu toutefois expliquer le mobile qui l'avait poussé : il n'en veut pas à M. Bacon de Sains qui s'est toujours montré très charitable à son égard et lui a même procurer des secours lors d'un accident. L'instruction a établi que cet individu qui professe des théories anarchistes et qui se déclare l'ennemi des riches avait tenu dans les cabarets des propos démontrant son intention de commettre des actes criminels.

Canel n'a jamais été condamné. Il est bon travailleur mais passe pour dangereux, surtout lorsqu'il a bu ce qui lui arrive assez fréquemment.

Canel a été condamné à **six ans de travaux forcés.**

FOIRE DE ROUBAIX

Cirque Lenka (Hippodrome). — Aujourd'hui et jours suivants, débuts du grand Cirque Lenka, K. Lenka, directrice. Troupe entièrement nouvelle composée d'artistes n'ayant jamais paru à Roubaix. — Jeudi 29 avril, à trois heures, première matinée composée des mêmes exercices qu'à la représentation du soir. — Tous les soirs, sans exception, à huit heures et demie, représentation variée.

Cirque Diter (Boulevard Gambetta). — Ce soir à 8 h. 1/2, représentation de l'imitateur universel Bourgeois du cirque d'hiver de Paris imitant sur lui même nos hommes célèbres du Panthéon et du musée Grévin. *Programme complètement renouvelé,* terminé par le succès de la pantomime *La Fête Chinoise*, jouée par 70 personnes.

KERMESSES

9 mai. — Capinghem, Lannoy.

Etat-Civil de Roubaix

Du 3 mai

Naissances. — Richard Dernyffelaere, rue Daubenton, 133 — Antoine Vandekerkhove, rue Fontenoy, c. Moreaud, 4 — Etienne Lepoutre, rue du Pays, 21 — Pierre Declerck, rue Palilée, 7 — Elise Derouhaix, Hôtel-Dieu — Suzanne Duchaussoir, rue Courbet, m. Lepers, 4 — Henri Simaed, rue Decrême, c. Parent, 3 — Yvonne Vandystadt, rue Boucher-de-Perthes, 71 — Maurice Decruyensere, rue Chapelle-Carreau, 20 — Jules Driaut, boulevard d'Armentières, 25.

Décès. — Albert Delannoy, 17 ans, Hôtel-Dieu.— Philomène Vanmeerbeghe, 6 mois, rue du Tilleul, 300 — Gustave Vanhaeck, 21 ans, soldat au 5e régiment du génie, rue Fosse aux Chênes, 67 — Constant Decautere, 50 ans, tisserand, dans le canal, (pont du Beau-Chêne) — Flore Dillies, 38 ans, ménagère, rue de l'Alma, 292 — Françoise Duhot, 69 ans, ménagère, rue du Tilleul, imp. Nabuchodonosor, 21 — Georges Prouvost, 28 ans, marchand brasseur, rue de Lille, 12 — Elise Schoemaecker, rue Marc-Seguin, c. Caby, 1 — Maria Montagne, 4 mois, rue Gretry, 32.

Mariages. — Adolphe Dambrin, cordonnier, 31 ans, rue Maubeuge, 40 et Anne Boonen, journalière, 23 ans, à Roubaix — François Deschutter, camionneur, 26 ans, rue Ste-Elisabeth, 56, et Angèle Vancauwenberghe, repasseuse, 24 ans, rue Saint-Jean, 177 — Henri Boittiaux, apprêteur, 25 ans, rue Decrême, 171 et Angèle Nys, piqurière, 23 ans, rue Plutarque, 4 — Jean-Baptiste Verhaeghe, boulanger, 32 ans, rue Longues-Haies, 226 et Céline Hourez, *piqurière, 24 ans, rue St-Jean, 126* — Gustave Vercauter, tisserand, 19 ans, rue de la Longue chemise et Marie Bus, soigneuse, 19 ans, rue du Moulin — Léon Wauquier, représentant de commerce, 27 ans, à Anglure et Marie Duthoit, sans prof., rue Saint-Vincent de Paul, 17 — Ferdinand Wary, mécanicien, 59 ans, rue Longues haies, 27 et Maria Thainry, couturière, 38 ans, rue de l'Ermitage, 35 — Joseph Tournoys, encolleur, 27 ans, rue Alfred de Musset, 5 et Augustine Wytterman, ourdisseuse, 22 ans, rue du Pile, 26 — Louis Deschamps, trieur, 23 ans, rue du Pile, c. Spel, 3 et Marie Brice, soigneuse, 24 ans, rue du Pile — Félicien Mollet, employé de commerce, 25 ans, rue Cuvier, 24 et Marie Willem, sans prof., 23 ans, rue de Mouvaux, 25.

Etat-Civil de Tourcoing

du 2 et 3 mai

Naissances. — René Gralois, rue de la Fonderie — Helene Vandekerchove, rue de la Makellerie, rue Blanc-Seau — Pauline Lepoutre, rue Blanche porte, 44 — Marie Fleurent, rue de Mouvaux — Paul Dhallain, rue d'Haubourdin — Henri Haerdens, rue Debuchy — Marie Duforest, rue St-Pétersbourg — André Coucke, rue Colbert — Clémence Wimandy, *rue Croix-Rouge* — *Léon Goddefroy, rue* Blanche porte — Auguste et Henri Melliez, boulevard Gambetta — Jeanne Degardin, rue du Chemin-Hospline — Louis Pipart, rue du Tilleul — Louis Reynaert, rue du Caire.

Décès. — Geneviève Motte, 10 heures, rue de Gand, 17 — Aurélie Waerenier, 67 ans, débitante de tabac, place Thiers, 20 — Honoré Delannoy, 83 ans, sans prof., rue du Calvaire — Paul Mortier, 28 ans, tisserand, rue de la Vigne, 59 — Marcel Matton, 4 mois, rue Dahomey, 65 — Aloyse Demulder, 30 ans, déchargeur de charbon, Hôpital civil — Anselme Nollet, 75 ans, rue de Gand, 263 — Florentine Liagre, 27 ans, rue Amiral-Courbet, 103.

Mariage. — Paul Frys, 29 ans, sans prof., et Anne Lemaire, 26 ans, sans profession.

SPORTSMEN
MARCHEURS ET CYCLISTES

Essayez
« L'AEROPÈS » Vous l'adopterez!

Article Nouveau
BREVETÉ
Création de la Maison

Soulier pneumatique pour les sports **Vélocipédiques** et **Pédestres**. *Neutralisant les trépidations et donnant de l'élasticité* à la marche.

Indispensables aux Marcheurs et à toute personne *supportant mal le pavé.*

Seul Dépôt pour ROUBAIX, LILLE et TOURCOING

A la Cordonnerie Modèle

21, Rue de la Gare, 21
ROUBAIX.

ADIEU LES PROMENADES!

S'écriait tristement Mme Cheignon, à laquelle une grande faiblesse dans les jambes interdisait les saines excursions au grand air de la campagne. Un autre de ses chagrins était de ne pouvoir s'occuper de sa maison, car un intérieur auquel il manque la direction et l'œil du maître est tout désorganisé.

« — Je puis affirmer sans crainte d'être démenti, nous disait M. Cheignon au cours de la visite que nous lui fîmes, 6, *route de Poitiers*, au Blanc (Indre), que ma femme doit sa guérison radicale aux Pilules Pink pour personnes pâles du Dr Williams. Les suites d'une métrorrhagie avaient amené une profonde anémie et les remèdes prescrits par les médecins n'apportaient aucun soulagement à ses souffrances.

C'est alors que feuilletant le petit livre consacré aux Pilules Pink, je lus les nombreux cas de guérison authentique ; je décidai ma femme à en essayer. Un mieux sensible se manifesta quand elle eut pris la première boite. J'en fis venir deux autres boites.

Aujourd'hui ma femme est complé*tement rétablie; elle* peut marcher comme avant sa maladie ; et en outre le traitement a fait disparaître de désagréables démangeaisons de la peau.

Me sentant moi-même un peu surmené par les fatigues de ma profession, j'ai la ferme intention de prendre régulièrement des Pilules Pink. »

Comme le principe de cette médication est la régénération du sang et un tonique des nerfs, son action s'étend sur bien des maladies ; anémie, rhumatisme, sciatique, névralgie, paralysie, ataxie locomotrice, danse de Saint-Guy, maux de tête, névrose, scrofule, etc. Les Pilules *Pink redonnent de belles couleurs aux teints* pâles, agissent dans toutes les phases d'affaiblissement chez la femme, et ont une action efficace contre toutes les maladies causées par le surmenage physique et mental, et par les excès. En vente chez tous les pharmaciens, mais en cas de difficultés quelconques on peut se les procurer au dépôt principal, MM. Gablin et Cie (ph. de 1re classe), 3 cité Trévise, Paris, à 3 fr. 50 la boite ou 17 fr. 50 par 6 boites, franco, contre mandat-poste.

LUNDI 10 MAI
et jours suivants
AUX GRANDS MAGASINS DES
GALERIES LILLOISES
45, 47, 49, Rue Nationale, LILLE
IMPORTANTE
EXPOSITION
de
TISSUS
Maison exclusivement Française
Preuves offertes à quiconque doute

POMMADE
ANTIDARTREUSE

La meilleure, et la plus recommandée contre les Dartres, Eczemas, Demangeaisons, les pellicules, la pelade.

2 fr. 25 le pot ; 2 fr. 50 par mandat-poste.

M. VANDENDRIESSCHE
MÉDECIN-PHARMACIEN
LILLE, 63, rue Jacquemars-Giélée

AVIS IMPORTANT. — Toutes les pommades, tous les onguents, **sans exception** sont nuisibles pour **toutes les plaies**, surtout pour les **Ulcères Variqueux**. — A ce propos, défiez-vous des « soi-disant guérisseurs » et de leurs **dépuratifs** inutiles ou dangereux.

Consultations pour les maladies de la **Peau** tous les jours de 9 h. à midi et de 2 à 5 h.

BIBLIOGRAPHIE

La Vie algérienne et tunisienne. — *Sommaire du 30 avril 1897.* — Un Syndicat nécessaire, L. — Un coin du Rif — Les Fêtes de Sfax — A Naïli (Victor Pittié) — Un Tour en Tunisie (XXX) — L'Apiculture en Algérie (Edmond Reisser) — Pedrina (J. O'Neill) — Le Bou Kournin (Gaston Loth) — Les Algériens aux Champs-Elysées (Jean Bernard) — La Légende de Marhoum (Jacques Raymond) — La Race barbe et les Mulets (Paul Bourneau) — Au Concert Turc (Oswald Byrier) — Pour les Tapis Algériens (Jules Rouanet) — Tunis qui pense (A. Pavy) — Concours agricole de Paris — Les Installations hydrauliques romaines en Tunisie — Echos — Les Livres — La quinzaine Dramatique (Adolphe Mayer) — Chronique locale (Alger, Oran, Constantin, Tunis). — Revue du Marché.

AGRICULTURE & COMMERCE

Marchés de Lille du 3 mai

Cuite 1er jet (cote offic.), 24 .. à .. .. — 88° (cote com.), 24 75 à ..

SUCRES. — Sucre cassé (cote offic.), 99.50 — à ... — En pain n° 1 (cote offic.), 99 50.

BETTERAVE disponible, 37.

Marchés de Paris

Du 3 mai 1897

FARINES : 12 marques — Tendance hausse

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Mai	44 50	44.70	Juillet Août	45.25	45 35
Juin	44 75	44 95	4 derniers	45.40	45.70

MARQUE CORBEIL (clôture) : 51 —.

BLÉS. — Tendance hausse

Mai	22 50	22 65	Juillet-Août	22.70	22 75
Juin	22.70	22 85	4 derniers	21 60	21 75

SEIGLE. — Tendance ferme

Mai	13.75	13 75	Juillet-Août	13.25	13.25
Juin	13.75	13.75	4 derniers	13.—	13.—

AVOINE. — Tendance calme

Mai	15.35	15 40	Juillet-Août	15 50	15.55
Juin	15.50	15.50	4 derniers	14 90	14 95

HUILE DE LIN. — Tendance faible

Mai	37.25	37.50	4 de Mai	38.—	38 25
Juin	37.50	37.75	4 derniers	39.50	39 50

HUILE DE COLZA. — Tendance calme

Mai	65.—	65.25	4 de Mai	55.50	55.75
Juin	55.25	55.50	4 derniers	56.50	56.75

SUCRES BLANCS. — Tendance ferme

	Pr. clôt.	Ouvert.	Clôture.
Mai	25.37	25.25	26.25
Juin	25.50	25.50	25.50
Juillet-Août	26.87	25.75	25.75
4 d'Octobre	27.50	27 50	27.50
ROUX 88°	24.50		24.50
RAFFINES	96. -		96.—

ALCOOLS. — Tendance calme

	Pr. clôt.	Ouvert	Clôture.
Mai	36.50	36.25	36.75
Juin	36.25	36.50	36.75
Juillet-Août	36 —	36.—	36.25
4 derniers	34.25	34.25	34.25

DISPONIBLE (cote officielle) 36.50

Marché aux bestiaux de la Villette

La Villette, 3 mai. — Bestiaux. — Vente lente et difficile sur le gros bétail et les moutons, bonne sur les veaux et les porcs.

	Amenés	Vendus	P. M.	1re qté.	2e qté.	3e qté.	Prix extrêmes.
Bœufs	2.850	2.529	—	1 40	1.34	1.24	1.[illegible] 53
Vaches	558	474	—	1 44	1.32	1.20	» 91 à 1 54
Taureaux	354	311	—	1 16	1.06	».94	».88 à 1 24
Veaux	1.291	1.120	—	2 10	1.90	1.50	1.08 à 2 30
Moutons	19.465	17.540	—	1 82	1.68	1.56	1.48 à 1 9[illegible]
Porcs	3.285	3.288	—	1 12	1.06	1.—	».90 à 1.20

LE HAVRE, le 3 mai 1897

	Cotons 10 h. 1/2	Laines — 9 h. 3/4		Cafés midi
Avril 1897	—	—	119.—	— —
Mai	47 50	—	113.—	48.75
Juin	47.62	—	114.—	49 25
Juillet	47.62	—	114 50	49.50
Août	47.62	—	115.—	50 —
Septembre	47 62	—	115 50	50 —
Octobre	47.—	—	116 —	50 25
Novembre	45.75	—	116 —	50.50
Décembre	45.—	—	116 50	49 75
Janvier 1898	44 87	—	116 50	51 —
Février	44.87	—	118 50	51.25
Mars	45.—	—	118 50	51.50
Tendance	calme.		calme	

FINANCES

Paris, le 3 mai 1897.

La liquidation se poursuit sans encombre, mais les cours, quoique fermes, sont un peu plus discutés que précédemment.

Le 3 0/0 a passé de 103 à 103.10 et revient à 102 97.

Le 3 1/2 0/0 se négocie à 105.95.

La spéculation s'emballe sur les fonds espagnols et ottomans ; les capitalistes prudents s'empresseront de réaliser ces deux valeurs aux cours actuels.

Grande fermeté sur les Sociétés de crédit.

Crédit Foncier 680.

Comptoir National d'Escompte 566.

Crédit Lyonnais 760.

Société Générale 512.

L'action du Bec Auer a repris avec une certaine énergie à 730.

On augure bien pour la Délégation unique Electricité et Force de l'extension que prennent les affaires d'électricité.

L'obligation Compagnie Centrale des Allumettes, à 480, est loin d'être à son cours normal.

La recherche et l'exploitation de l'or en France sont en ce moment à l'ordre du jour. Mais la première et la seule concession des Mines d'or existant en France est celle de la Gardette (Isère, Alpes Dauphinoises), appartenant à la Compagnie française d'exploitation, siège social à Paris, rue Taitbout, où l'on doit s'adresser pour tous renseignements, plans et documents.

Très bonne attitude des Chemins français.

BOURSE DE LILLE

Du 3 mai 1897

Forges et Hauts Fourneaux

Fonderies Durot-Binauld, 502.

Charbonnages (actions)

Albi, 1060 — Aniche le 1/12, 11000 — Bruay, 1395 — *Bully-Grenay*, 2399 — *Douchy*, 790 — Lens coupure de cent. 20900 — Liévin, 1340 ex. c. Meurchin, 1350 — Meurchin coupure de cinq. 6600.

BOURSE DE PARIS

3 o/o cpt.	102 95	Russe 1867-1869	103 75
terme	102 95	» 4 o/o 1880	[illegible] 90
3 o/o am. cpt.	100 60	» 4 o/o 1883	103 5
terme	100 92	» cons. 4 o/o	102 ..
3 1/2 1894 cpt.	105.90	» 4 o/o 1890	103 .
terme	105 90	» 3 o/o 1891	92 40
Banq. de France	3625 ..	» 4 o/o 1893	104 50
Banq. de Paris	835 ..	» 3 1/2 1894	100 50
Comp. d'Escom.	566 ..	V. Paris 1865-69	.....
Crédit Foncier	675 ..	» 1865	574 ..
Crédit Industr.	593 ..	» 1869	438.50
Crédit Lyonnais	757 ...	» 1871	417...
Crédit Mobilier	.....	V. Paris 71 1/4	115...
Société Générale	511 ...	» 1875	579...
Est.	1020 ..	» 1876	582 ..
Paris-L.-Medit	1730 ..	» 3 o/o 86	402 75
Midi	1320 ..	» 1/4 1886	10[illegible] ..
Nord	1890 ...	» 1892	391 50
Orléans	1695 ..	» 1/4 1892	100 ..
Ouest	1114 50	Ville Marseille	407...
Est Algérien	690 ..	Ville Bordeaux	.....
Gaz Parisien	1080 ..	Ville Lille 18..	.....
Transatlantique	355 ..	» 1890	.....
Suez	3250 ..	» 189[illegible]	.....
Omnibus Paris	1895 ..	Ville de Lyon	103 50
Dynamite	430 ..	Roubaix-Tourc.	.....
Egypte 3 1/2	102 10	Foncieres 1879	509 ..
Autriche 4 o/o	104 05	» 1883	463 ..
Hongrois 4 o/o	104 85	» 3 o/o 1885	504 ..
Espag. ext. 4 o/o	62 25	» 5me 1885	104 ..
Portugais	21 50	» 1895	4[illegible] ..
Italien 5 o/o	.....	Communal. 1879	506 50
Turc série D.	18 70	» Int. réduit	498 50
Banq. Autrich.	.....	» 1880	503 50
Banq. Ottomane	520 ..	» 1891	401...
Nord d'Espagne	.....	» 1892	511...
Saragosse	124 ..	Banq. hypothec	.....
Fives-Lille	795 ...	» 3 o/o	478 ..
Act. Aciéries de France	660 ...	Nord 3 0/0 Anc.	482 ..
		» » Nouv.	484 ..
Act. Forges et Aciér. du Nord et de l'Est	1087 50	Nord 2.50 o/o	.....
		P.-L.-M. anc.	478...
		» nouv.	473 ..
Act. Entrep. et Mag. Généraux de Paris	640 ...	Orléans. anc.	.....
		» 1884.	475 50
Oblig. de	.....	Midi anc.	.....
» Sous-Comp. des Entrepren.	160 ...	» nouv.	471
» Voitures (Cie des petites)	......	Ouest anc.	.....
Act de	......	» nouv.	47[illegible]
Les Chargeurs réunis	......	Est. anc.	.....
		» nouv.	456 [illegible]
		Ardennes. anc.	47[illegible]
		Panama (bons à lots)	128 [illegible]
Act. bateaux Parisiens	775 ...	Panama 3[illegible] t.o.	2[illegible]
		Congo (Lots)	78 [illegible]

Imprimerie de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

Le Gérant : E. BUGARDIN